

A propos des Lois

Code de l'environnement

Article L123-1

L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement mentionnées à l'article L. 123-2. Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision.

NOTA: Ces dispositions s'appliquent aux projets, plans, programmes ou autres documents de planification pour lesquels l'arrêté d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique est publié à compter du premier jour du sixième mois après la publication du décret en Conseil d'Etat prévu à l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

Article R123-13

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête, tenu à leur disposition dans chaque lieu où est déposé un dossier.

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur ou au président de la commission d'enquête au siège de l'enquête, et le cas échéant, selon les moyens de communication électronique indiqués dans l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Elles sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

En outre, les observations écrites et orales du public sont également reçues par le commissaire enquêteur ou par un membre de la commission d'enquête, aux lieux, jours et heures qui auront été fixés et annoncés dans les conditions prévues aux articles R. 123-9 à R. 123-11.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en

fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Article R123-15

Le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête rend son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête. Si ce délai ne peut être respecté, un délai supplémentaire peut être accordé à la demande du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête par l'autorité compétente pour organiser l'enquête, après avis du responsable du projet.

Le rapport doit faire état des contre-propositions qui ont été produites durant l'enquête ainsi que des réponses éventuelles du maître d'ouvrage.

Le rapport et les conclusions motivées sont rendus publics.

Si, à l'expiration du délai prévu au premier alinéa, le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête n'a pas remis son rapport et ses conclusions motivées, ni justifié d'un motif pour le dépassement du délai, l'autorité compétente pour organiser l'enquête peut, avec l'accord du maître d'ouvrage et après une mise en demeure du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête restée infructueuse, demander au président du tribunal administratif ou au conseiller qu'il délègue de dessaisir le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête et de lui substituer son suppléant, un nouveau commissaire enquêteur ou une nouvelle commission d'enquête ; celui-ci doit, à partir des résultats de l'enquête, remettre le rapport et les conclusions motivées dans un maximum de trente jours à partir de sa nomination.

Le nouveau commissaire enquêteur ou la nouvelle commission d'enquête peut faire usage des prérogatives prévues par l'article L. 123-13.

Feuille d'ouverture

Georges REVINCI
Commissaire Enquêteur

Objet de l'enquête

Une demande d'autorisation environnementale avec étude d'impact relatif au projet de "Reconstruction des 3 pontons permanents (MARRIOTT, CARLTON, MARTINEZ) des plages de la Croisette"

Arrêté d'ouverture de l'enquête

N° 2023 - 582 en date du 1^{er} Août 2023.

M / Mme le Maire

M / Mme le Préfet **Bernard GONZALEZ**

Commission d'enquête

Président de la commission d'enquête: _____

Titulaires:

M^r **REVINCI Georges**

Qualité de: **Commissaire Enquêteur**

M

Qualité de: _____

M

Qualité de: _____

M

Qualité de: _____

M

Qualité de: _____

Suppléants:

M^{me} **Françoise ROUXEL**

Qualité de: **Commissaire Enquêteur**

M

Qualité de: _____

M

Qualité de: _____

Durée de l'enquête

Ouverture le: **11 Septembre 2023**

Clôture le: **11 Octobre 2023**

Siège de l'enquête **Capitainerie du Port Pierre Canto, bld de la Croisette, 06400 Cannes**

Autres lieux, dates et heures de consultation du dossier d'enquête:

Consultation du dossier du Lundi au Vendredi de 9h00 à 17h00

Réception du public par le commissaire enquêteur ou membre de la commission

le **11 Septembre 2023** de **9 h00** à **12 h30**

le _____ de **13 h30** à **17 h00**

le **21 Septembre 2023** de **9 h00** à **12 h30**

le **29 Septembre 2023** de **13 h30** à **17 h00**

le _____ de _____ h à _____ h

le **11 Octobre 2023** de **9 h00** à **12 h30**

le _____ de **13 h30** à **17 h00**

Une réunion publique a été/n'a pas été* organisée par le commissaire ou un membre de la commission d'enquête.

*Rayez la mention inutile

Registre d'enquête composé de **12** feuillets non-mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête, il est tenu à la disposition du public pour y consigner ses observations, propositions et contre-propositions, ces dernières peuvent être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur ou du président de la commission à l'adresse du siège de l'enquête

Le rapport et les conclusions du Commissaire et de la commission d'enquête sont rendus publiques et sont disponibles dès leur réception dans chaque lieu où s'est déroulé l'enquête.

Observations du public

Lundi 11 Septembre 2023

permanence du Commissaire Enquêteur
Georges REVINCI
Commissaire Enquêteur

① Passage Niveau Technique hôtel Martineq, pour vérification
projet Ponton 2024.
A (Clarifier) genre du corps fixes ou
mobiles

2) Eclairage ?

3) Piles de courant sur le
ponton ?

Michel COTTRAY

Directeur Général
hôtel Martineq

4) Date d'intervention
Phase 1 ou Phase 2
(1/10/23...) (1/10/25...)

11/09/23

Michel Cottray @ hotel-martineq.com
Antoine Mongod @ hotel-martineq.com
François Baillon @ hotel-martineq.com

Georges REVINCI
Commissaire Enquêteur

Observations du public

Mardi 12 Septembre 2023

Mercredi 13 Septembre 2023

Jeudi 14 Septembre 2023

Vendredi 15 Septembre 2023

② Après l'élargissement des plages par la Mairie et
la reconstruction de toutes les plages "privées" par les
exploitants c'est une bonne chose de continuer la
remise à niveau des plages de la Croisette avec la
réfection de ces pontons qui commencent à être en
mauvais état.

M^{me} MARTIN Martine
résidence Actinea
Av. René Actis
CANNES

③ Ravie d'avoir consulté les projets de rénovation
des pontons qui font partie intégrante des plages de
notre belle ville. Bravo et à bientôt pour l'inauguration!

Monique IADIN
113, Rue Croisette Cannes

Georges REVINCI
Commissaire Enquêteur

Observations du public

Lundi 18 Septembre 2023

④ Après l'élargissement des Plages par la Mairie et la reconstruction de toutes les plages "privées" par les exploitants, c'est une bonne chose de continuer la remise à niveau des plages de la Croisette avec la réfection de ces pontons qui commencent à être en mauvais état
Françoise ROBINET

⑤ Les pontons actuels sont rouillés et en mauvais état -

Il faut les mettre au niveau de ce que sera la nouvelle croisette.

Il n'y a pas lieu de tergiverser si la ville dispose des fonds nécessaires.

Bravo pour cette initiative

J.P. ROBINET

Observations du public

Mardi 19 Septembre 2023

Mercredi 20 Septembre 2023

Jeu 21 Septembre 2023

permanence du Commissaire Enquêteur
Georges REVINCI
Commissaire Enquêteur

Vendredi 22 Septembre 2023

⑥ Ces pontons sont dérimés et nécessitent sérieusement une grande, très grande rénovation. La Mairie les reconstruit complètement. Très très bonne initiative. Nous comptons comme d'habitude sur le bon sens de notre Mairie.

J. VIDAL - Vive Cannes -

Vendredi 22/09/2023

⑦ Bravo à la Mairie, cette rénovation était plus que nécessaire.

J. VIDAL

Georges REVINCI
Commissaire Enquêteur

Georges REVINCI
Commissaire Enquêteur

Observations du public

Lundi 25 Septembre 2023

- 8) Ces pontons sont sur toutes les anciennes photos de la Croisette.
Ils font partie du patrimoine cannois.
Il faut donc les conserver et bien entendu les rénover et les sécuriser.
Les Palaces sans ces pontons ne sont plus les Palaces cannois connus de tout le monde entier.

Belegu Maguy Cannes.

- 9) La Croisette et ses pontons !!
Bon les travaux va de soi.
On peut les étaler : c'est
une bonne méthode de l'entretien
que de faire et refaire
Maro a été municipal après
avoir étalé les pontons de conserver
les pontons.

Madam Ventura
8 rue Esprit Violet
Cannes 06400 -

Georges REVINCI
Commissaire Enquêteur

Observations du public

Mardi 26 Septembre 2023

Mercredi 27 Septembre 2023

Jeudi 28 Septembre 2023

- 10) Je fais entière confiance aux services de la Ville de Cannes pour la réfection et l'agrandissement des pontons; cela fait suite à l'élan cinématographique de la place indispensable à l'attractivité et l'économie de la ville.
Merci à l'équipe municipale!

Christine Wéro, Cannes.
C. Wéro.

- 11) La Croisette est et doit rester la vitrine de Cannes.
Or, les pontons font partie intégrante de la Croisette.
On ne peut pas avoir une vision de pontons délabrés, comme laissés à l'abandon - De plus ces pontons sont rattachés chacun à un palace, ils doivent correspondre à la qualité des bâtiments qui ont subi des travaux importants - Cannes avance!
Nicelle Boissy - Cannes -

Georges REVINCI
Commissaire Enquêteur

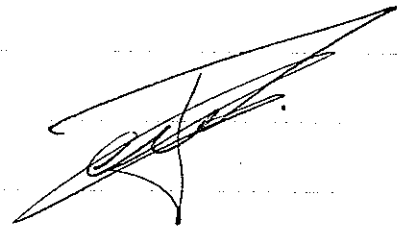
Vendredi 29 Septembre 2023

permanence du Commissaire Enquêteur

Georges REVINCI
Commissaire Enquêteur

(12) PASSAGE DE NOTRE DIRECTION PAGE, TECHNIQUE ET GENERAL.
AVIS FAVORABLE SUR LE PRINCIPAL.
DES QUESTIONS TECHNIQUE DE MISE EN OEUVRE ET DE CONCEPTION UTILISATION PERSISTE.
UNE REUNION A CET EFFET EST NECESSAIRE ET DOIT PERMETTRE L'AVANCEE SUR CES POINTS

WILLIAM LASHARA	DIR EXPLOITATION	06.18.19.58.95
LAMINE AROUF	DIR TECHNIQUE	06.15.52.88.51
LINDSAY SZNANSKI	DIR PAGE	06.13.02.76.89



lundi 2 octobre 2023

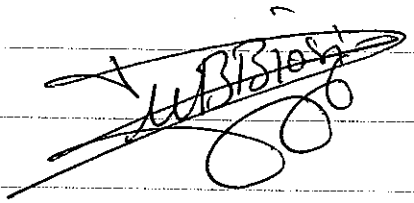
Mardi 3 octobre 2023

(13) Exploitant de la DSP des activités Nautiques.
Installation d'eau courante au bout de bout du musoir du Martinez.
Installation d'électricité au bout du musoir

Georges REVINCI
Commissaire Enquêteur

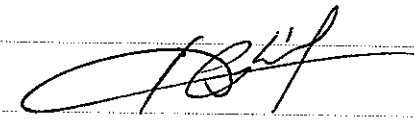
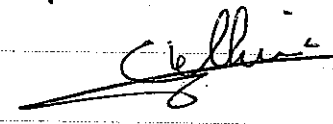
du Martinez.
Creation d'un escalier central de 1,50m large avec main courante.
Installation de ~~de~~ d'amarrage ou anneaux sur le musoir.

SAS Family's business.
N. DuBBIOSI Franck



Mardi 3 Octobre 2023

(14) Apres consultation, de nombreuses questions restent a poser.
Une réunion avec les principaux intéressés serait la bienvenue.
Un point en particulier nous interpelle sur la translation de 7m 50 vers le Pang du ponton du Carbon, pour en être les exploitants des sports nautiques cela ne suffira pas. Il faudrait au moins l'avancer de 20 mètres pour que en gardant le bénéfice sur le long terme.
Sébastien ORIOL et Gilles DUBBIOSSI gérants de CANOE WATER SPORTS

Mercredi 4 Octobre 2023

Georges REVINCI
Commissaire Enquêteur

Observations du public

Jeudi 5 octobre 2023

Vendredi 6 octobre 2023

Lundi 9 octobre 2023

(15) Avis très favorable. Après les plages, la rénovation de toute la Voisette, ces pontons doivent eux aussi être sécurisés et embellis, une habitude inconditionnelle des plages de la Voisette. Stéphanie Desobbele
524, 6 chemin des Cahiers
06250 Nargis

(16) Ces pontons sont indispensables au paysage canois: Sur tous les meilleurs coins postales ils surplombent.

leur état est dégradé, écorné, fissuré sur les parties de béton.

Je fais encore confiance aux équipes municipales pour donner cette rénovation.

Madame Michèle Pouire
Cours la Bocca -

Georges REVINCI
Commissaire Enquêteur

Observations du public

Mardi 10 octobre 2023

Mercredi 11 octobre 2023

Georges REVINCI
Commissaire Enquêteur

(17) (Permanence du Commissaire Enquêteur)
Passage direction technique de l'hôtel CARTON représenté par M. FEUVERAIS SEBASTIEN et M. GLAVIEUX CÉDRIC.

Quelques observations:

- cheminement prévu pour les activités nautiques (possibilité de faire le même cheminement que le STELLIOTT?)
- accès P.M.R. au ponton?
- passage des travaux et possibilité de porter à N+2 le démontage.

- Finition des pontons identiques aux 3 hôtels?

- Etudier l'impact de l'avancement des pontons pour garder un tirant d'eau nécessaire à la bonne exploitation (débit du ponton côté EST)

- Electricité du ponton: si le ponton est décalé, possibilité que le câblage ne soit plus suffisamment long = retrage à prévoir depuis le TGBT plage = ouverture du deck + travaux intérieurs.

- Quel type d'éclairage obligatoire est prévu (similaire aux entrées des plages, compatible flore et faune sous marine?, mêmes couleurs d'éclairage sur les 3 pontons?)

le 11.10.2023

FEUVERAIS SEBASTIEN @ IHG.COM (06.95.89.95.00)

CÉDRIC GLAVIEUX @ IHG.COM (06.14.38.72.47)

Georges REVINCI
Commissaire Enquêteur